Fusions possibles des écoles

Attention, toutes ces fusions ne seront pas réalisées.

En effet, elles ne deviendront effectives qu'après validation en conseil d'école et vote des conseils municipaux. Les écoles et les mairies ont jusqu'au 4 février pour faire parvenir les éléments du dossier à la DSDEN.

Aire sur la Lys

- Isbergues, maternelle
- Isbergues, Francis Billiau élémentaire

Arras 1

- Arras, Céline Rouquié maternelle
- Arras, Suzanne Lacorre maternelle

Arras 2

- Beaurains, Jean Haniquaut maternelle
- Beaurains, Jean Haniquaut élémentaire
- Croisilles, maternelle 3488 E
- Croisilles, élémentaire 3425 L

Arras 4

- Avesnes-le-Comte, Paul Verlaine maternelle
- Avesnes-le-Comte, Jules Ferry élémentaire

Béthune 2

- Lillers, Les Moulins maternelle
- Lillers, Adrien Delehaye élémentaire

Boulogne 2

- Equihen-Plage, Ferdinand Buisson maternelle
- Equihen-Plage, J. Macé-F. Buisson élémentaire

Calais 1

- Calais, Les Cailloux maternelle
- Calais, Condé élémentaire
- Calais, Les Pierrettes maternelle
- Calais, Les Pierrettes materneile Calais, Sévigné-Vauxhall élémentaire

Calais 2

- Calais, François Malherbe maternelle
- Calais, Jean de La Fontaine élémentaire
- Sangatte, Les Petits Loups de Mer maternelle
- Sangatte, Jules Ferry élémentaire

Montreuil

- Cucq, Hameau Trépied primaire
- Cucq, Du Centre primaire

Noyelles-Godault

- Dourges, Bruno maternelle
- Dourges, Bruno élémentaire

